

Esquisse

Contribution à une clinique de la passe¹

Selon l'idée la plus généralement admise du fonctionnement du dispositif de passe, le passant, témoignant de son propre passage à l'analyste à partir de sa cure, transmettrait, *via* les passeurs, au cartel (ou jury), un bout de savoir sur la passe ; le cartel (ou le jury) aurait à authentifier ce bout de savoir pour procéder à une nomination au titre d'Analyste de l'École. Selon cette conception du dispositif, le passant soumettrait donc au cartel un objet (une certaine élaboration sur sa passe) et le cartel aurait à juger de la valeur de cet objet pour attribuer le titre d'A.E. Mon expérience dans des cartels de passe s'inscrit en faux contre une telle conception : il ne s'agit pas de ça dans le dispositif de passe, ça ne se passe pas comme ça.

D'où s'origine, où s'enracine cette conception du dispositif ? La conception usuelle de la formation à la plupart des professions consiste en un certain cursus au terme duquel le candidat (étudiant ou élève) est soumis à divers examens qui permettent à l'institution (université ou école) de juger si elle peut lui attribuer le titre qui l'autorise à exercer la profession à laquelle il a été formé. Les critères d'attribution du titre sont déterminés par l'institution à partir du savoir qu'elle détient des connaissances et qualités requises pour exercer cette profession.

La formation des analystes mise en place à l'IPA à la fin des années 1920 reprend ce schéma : la formation consiste en une psychanalyse didactique qui s'achève sur l'identification à l'analyste, en un cursus d'enseignements et des contrôles qui donnent au psychanalyste en formation un savoir théorique et technique. Au terme de ce parcours, le candidat se présente devant un jury qui, après examen, lui attribue ou pas un titre l'autorisant à pratiquer des cures. Je ne reviens pas ici sur les différentes critiques de Lacan portant sur cette conception de la formation, de la cure analytique et de sa finalité².

En 1967, l'École freudienne de Paris est violemment agitée par la question suivante : sur quels critères les jurys de l'École doivent-ils attribuer les différents titres d'analyste ? Les analystes de l'EFP avaient, en effet, sévèrement critiqué les critères en vigueur à l'IPA, disant qu'ils portaient essentiellement sur la conformité et la respectabilité du candidat, ce qu'on ne pouvait considérer

¹ Ce texte a été publié dans la revue *Essaim* n° 15 : *La clinique en question*, Ramonville Saint-Agne, Érès, 2005. Je remercie Erik Porge, directeur de la publication, d'avoir donné son accord pour cette nouvelle publication.

² Sur tous ces points, cf. A. Tardits *Les formations du psychanalyste*, Ramonville Saint-Agne, Érès, 2000.

comme des critères psychanalytiques. La proposition de mettre en place un dispositif de passe est la réponse de Lacan à cette crise dans l'École : à la question de ce que veut l'École comme critères pour ses psychanalystes, Lacan répond par la question du désir de l'analyste. Nous savons que cette proposition fut plutôt mal accueillie par les analystes de l'EFP : Lacan dut attendre plus d'un an pour soumettre au vote des membres de l'École une procédure de passe différente de son projet initial, et qui prenait en compte un certain nombre des réticences de ses élèves³. Les objections, voire rejets purs et simples suscités par la proposition de Lacan se manifestèrent au grand jour dans la plupart des associations que formèrent les analystes lacaniens après la dissolution de l'École freudienne de Paris.

La conception du dispositif de passe que j'ai évoquée dans mon introduction est une des manifestations de la résistance que la proposition de Lacan suscite. L'idée selon laquelle le cartel (ou jury) aurait à juger de la valeur de l'élaboration du passant sur sa passe pour attribuer le titre d'A.E. est une sorte de compromis entre la subversion proposée par Lacan et la conception universitaire de l'accès au titre, ainsi qu'en témoignent les questions récurrentes portant sur les critères de la nomination.

Nous nous sommes régulièrement heurtés à cette conception du dispositif ; nous avons à de multiples reprises affirmé que ce n'était pas ça. Nous avons soutenu que la nomination n'était pas nomination de quelqu'un à un titre mais nomination d'un bout de réel, et que cette nomination ne s'effectuait pas à partir de critères⁴. Mais il m'a semblé qu'il nous fallait aller au-delà, qu'il nous fallait trouver, construire, une idée du dispositif qui rendrait compte au plus près de l'expérience que nous en avons, et qui serait suffisamment consistante pour faire contre-poids à la dérive universitaire. Quelle conception du dispositif lui donnerait toute sa portée d'être un dispositif d'école ?

Après avoir exploré différentes pistes, je me suis arrêtée sur un passage de Lacan qui, lu avec cette question, a pris un relief inattendu, bien différent de mes précédentes lectures. Il se trouve dans le « Discours à l'École freudienne de Paris » qui fut prononcé en décembre 1967 en réponse à l'incompréhension et aux critiques suscitées par sa proposition ; il a été écrit et publié en 1970 alors que le dispositif de passe avait commencé à fonctionner. Je vous livre ce passage :

Qui verra donc que ma proposition se forme du modèle du trait d'esprit, du rôle de la *dritte Person* ? Car il est clair que si tout acte n'est que figure plus ou moins complète de l'acte psychanalytique, il n'y en a pas qui domine ce

³ Cf. B. Lemérier « La passe, entre héritage et invention : transmission de la psychanalyse et formation des analystes », *Essaim* n° 11 : *Formation des analystes. Transmission de la psychanalyse*, Érès, 2003.

⁴ Solal Rabinovitch a particulièrement contribué à éclairer ces points. Cf. entre autres : « Qu'est-ce qu'un nom ? », *Carnets* de l'EPSF n° 18, 1998.

dernier. La proposition n'est pas acte au second degré, mais rien de plus que l'acte psychanalytique, qui hésite, d'être déjà en cours. Je mets toujours balises à ce qu'on s'y retrouve en mon discours. Au liminaire de cette année, luit celle-ci qui s'homologue de ce qu'il n'y ait pas d'Autre de l'Autre (de fait), ni de vrai sur le vrai (de droit) : il n'y a pas non plus d'acte de l'acte, à vrai dire impensable. [... La proposition] attaque l'acte psychanalytique par le biais dont il s'institue dans l'agent, ne le rate que pour ceux qui font que l'institution soit l'agent dudit acte ; c'est-à-dire qui séparent l'acte instituant du psychanalyste de l'acte psychanalytique⁵

Je relève trois points de ce passage.

- Le rôle de la *dritte Person* dans le trait d'esprit. C'est précisément à partir du rôle du tiers que Freud distingue l'esprit et le comique. Le comique, nous dit Freud, se suffit de deux personnes, celle chez qui se trouve le comique, et celle qui le trouve. Le tiers auquel le comique est raconté prolonge l'effet comique mais n'y ajoute aucun élément nouveau. Au contraire, le rôle du tiers est indispensable à l'esprit, il en est partie prenante ; il est nécessaire, nous dit Freud, pour boucler le cycle qui réalise le plaisir du trait d'esprit. Autrement dit l'effet comique se produit dans la rencontre, la découverte du trait ou de la scène comique, alors que les effets du trait d'esprit ne s'éprouvent que lorsqu'on fait passer ce trait à un tiers. Lacan situe donc le dispositif du côté du trait d'esprit et non pas du comique.

- « ...ceux qui font que l'institution soit l'agent dudit acte ». Dans la conception traditionnelle de la formation des analystes, le titre garantissait que le candidat était qualifié pour accomplir des actes psychanalytiques et il autorisait dès lors le candidat à pratiquer des cures. L'institution était donc l'agent de l'acte instituant l'analyste. Le candidat à un titre qui le qualifie, le garantit et l'autorise comme analyste, et l'institution qui attribue ce titre s'inscrivent l'un et l'autre dans une logique strictement universitaire : l'acte instituant du psychanalyste y est séparé de l'acte psychanalytique. Deux cas, dans le dispositif, relèvent de cette dérive. Un passant peut venir dans le dispositif au titre d'une demande de reconnaissance adressée à l'institution. Dès lors, plutôt que de témoigner de son passage à l'analyste, il soutient sa candidature au titre d'A.E. en présentant des preuves de sa compétence comme analyste, de ses connaissances théoriques, etc. et il attend que l'institution en prenne acte. Le cartel (ou le jury), de son côté, peut s'instituer comme juge de la passe des passants et procéder à des nominations à partir de différents critères ; il se fait alors l'agent de l'acte nommant, instituant l'analyste. Dans ces deux cas, le dispositif rate l'acte psychanalytique, « ce qui est d'un raté qui n'est nulle part le réussi⁶ ». Quelle idée du dispositif permettrait de ne pas séparer l'acte instituant du psychanalyste de l'acte psychanalytique et en ferait un véritable dispositif d'école ?

⁵ J. Lacan, « Discours à l'École freudienne de Paris », *Autres écrits*, Paris, Seuil, 2001, p. 265.

⁶ *Ibidem*.

- La question de l'acte. Dans le dispositif, le passant témoigne de son acte dans le moment où il se produit. Ce témoignage n'est pas un acte au second degré : inscrire un acte dans le champ de la psychanalyse implique d'en déchiffrer les coordonnées ; dans ce champ, la lecture de l'acte fait partie de l'acte. Si le témoignage du passant « n'est rien de plus que l'acte psychanalytique qui hésite d'être déjà en cours⁷ », j'avancerai que cet acte se boucle avec la nomination. Le témoignage du passant est un acte, la nomination qui est à l'horizon du travail du cartel est aussi un acte, mais elle n'est pas un acte de l'acte du passant. Ces deux actes ne sont chacun que figure incomplète de l'acte psychanalytique, ils sont, l'un et l'autre, partie de cet acte ; la nomination est nécessaire à boucler l'acte du passant de la même manière que le tiers est nécessaire à boucler le cycle du mot d'esprit. Mais, de même que n'importe quel tiers ne convient pas à l'esprit — le même trait peut être trait d'esprit ou grossièreté selon le tiers auquel il est adressé, nous dit Freud —, de même, n'importe quelle position à l'endroit de la nomination, n'importe quel acte de nomination ne convient pas à l'acte analytique :

Ma proposition gîte à ce point de l'acte, par quoi s'avère qu'il ne réussit jamais si bien qu'à rater, ce qui n'implique pas que le ratage soit son équivalent, autrement dit puisse être tenu pour réussite⁸. [...] le moment de rater ne réussit à l'acte que si l'instant d'y passer n'a pas été passage à l'acte, de paraître suivre le temps pour le comprendre⁹.

Cette « autre scansion du temps logique¹⁰ » implique qu'une nomination qui paraît suivre un temps pour comprendre est une méconnaissance de l'acte ; elle ne peut donc être tenue pour réussite dans le champ psychanalytique.

Si nous suivons l'idée que l'acte du passant et l'acte du cartel sont inclus dans l'acte analytique qui est une figure complète de l'acte, nous ne pouvons plus considérer que dans le dispositif, le passant construit un bout de savoir sur sa passe sur lequel le cartel porte un jugement. Nous devons penser le dispositif dans son ensemble comme un certain tracé de l'acte psychanalytique, ce qui est tout différent. Le passant est à l'initiative de ce tracé ; il initie le tracé, lui impulse un certain mouvement, une certaine suite¹¹. C'est dans l'erre de l'acte effectué par le passant que le tracé se poursuit et se boucle avec la réponse du cartel.

Penser l'ensemble du dispositif comme étant un certain tracé, trajet, parcours, qui dans un certain nombre de cas s'avère être le tracé de l'acte analytique, situe ce dispositif dans une dimension strictement psychanalytique et

⁷ *Ibidem.*

⁸ Nous savons, en effet, qu'il y a des actes manqués.

⁹ *Ibidem.*

¹⁰ *Ibidem.*

¹¹ C'est une idée que l'on retrouve chez Anne-Marie Braud, « L'insupportable », *Carnets de l'EPSF* n° 31, 2000.

le dégage de l'ornière universitaire où s'enracine la conception que j'ai évoquée dans mon introduction. Je vais tenter de suivre ce fil qui me semble mieux rendre compte de la manière dont le cartel est pris dans l'affaire et des effets qui s'y produisent. Mais je voudrais au préalable faire quelques remarques.

1) Le dispositif de passe mis en place à l'École freudienne de Paris fut un certain compromis entre l'invention lacanienne et des conceptions et modes de fonctionnement hérités de l'IPA. En particulier, confier à un jury la responsabilité de la nomination a probablement contribué à ce glissement du dispositif dans l'ornière universitaire (du côté des jurys de thèses par exemple). C'est ce dérapage qu'évoque Jean Clavreul dans son intervention aux assises de l'EFP sur la passe à Deauville en 1978¹² : il oppose le jugement d'attribution à l'œuvre dans le discours universitaire pour attribuer un titre, et le jugement d'existence qui devrait prévaloir dans un jury de passe et qui porte sur l'objet. Un fonctionnement de jury est bien différent d'un fonctionnement de cartel, et le fait que nous ayons remplacé le jury par un cartel a été déterminant dans la possibilité que nous avons de reconnaître les enjeux strictement analytiques du dispositif de passe.

2) Si nous prenons au sérieux l'idée que le dispositif est à penser comme un tracé complet de l'acte, nous devons considérer qu'une clinique de la passe n'est pas une clinique des passants mais une clinique de l'ensemble du dispositif. C'est à porter attention aux différentes chicanes du dispositif, à tenter de repérer ce qui s'y joue, que nous pourrions éclairer l'acte psychanalytique à l'œuvre dans les cures, en élaborer, en inventer un bout de savoir.

3) De même, nous devons considérer qu'il ne suffit pas que le cartel s'accorde sur le fait que le passant a effectivement fait une analyse pour procéder à une nomination. Concevoir, comme cela s'est fait dans d'autres lieux, que le travail de cartel puisse se boucler sur l'évidence qu'il y a eu de l'analyse est une dérobade, un refus de l'acte qui peut porter préjudice au passant et qui est, à coup sûr, préjudiciable à l'école.

Je vais donc examiner le dispositif avec cette idée qu'il est le lieu d'un parcours, d'un tracé de l'acte, et essayer de cerner ce qui s'y transmet du passant au passeur, et des passeurs au cartel. Nous pouvons avancer que ce que transmet le passant cause le témoignage du passeur, et que ce que transmettent les passeurs cause le travail du cartel. Je ferai donc l'hypothèse que ce qui se transmet dans chacune de ces deux scissions cause une certaine suite du tracé de l'acte. L'effectuation de l'acte, qui est l'enjeu du dispositif, est donc strictement déterminée par ce qui se passe à ces différents niveaux. On peut saisir que dans cette perspective, la réponse négative ne dit rien du passant : elle dit seulement que c'est pas passé, que ça, c'est pas passé, que ça ne s'est pas passé. Si dans le mot d'esprit, la responsabilité du « tomber juste », qui

¹² Cf. *Lettres de l'École* n° 23 : *L'expérience de la passe*. Bulletin intérieur de l'École freudienne de Paris, avril 1978.

caractérise le trait d'esprit, incombe à l'auteur du mot, dans le dispositif, l'effectuation de l'acte relève de la responsabilité de toutes les personnes qui y sont engagées : le passant, les passeurs et les membres du cartel... mais aussi les analystes ayant désignés les passeurs, les A.E. ayant désignés le Collège de la passe, l'École qui s'est donné un certain dispositif de passe.

Le dispositif comprend trois places qui représentent trois positions dans la structure, trois positions au regard de l'objet. Ces trois places sont occupées par des personnes qui sont engagées dans le dispositif au titre d'une même question, celle de la passe, mais elles entrent dans cette question par des bouts différents.

- Le passant est poussé à entrer dans le dispositif par une question : qu'est-ce qui a causé le pas qui me conduit à occuper la place de l'analyste pour d'autres ? Cette question le presse de témoigner de sa propre passe, d'interroger son passage de la position analysante à l'analyste. C'est par le bout du plus singulier de son expérience qu'il va tenter d'éclairer ce passage.

- Les membres du cartel abordent cette question en tant qu'elle comporte pour eux des enjeux d'école, des enjeux de formation. Dans notre dispositif, les derniers A.E. nommés désignent les membres du Collège au sein duquel les membres des cartels sont tirés au sort. Nous avons fait le pari que dans l'après-coup de leur nomination, les A.E., pris dans les effets de l'acte qu'ils ont initié, sauront pressentir ceux chez qui ça peut passer, et formeront donc un collège au regard de cet enjeu d'école et non pour des raisons de politique associative¹³.

- Le passeur est désigné par son analyste dans le moment où la question de la passe, du désir de l'analyste est l'enjeu de sa cure. La position du passeur dans le dispositif est une position d'entre-deux : il est entre le passant et le cartel, entre la cure (la sienne) et l'institution, entre le singulier du passant et le public restreint du cartel ; il est entre la psychanalyse en intension et la psychanalyse en extension, ce qui permet de dire que le passeur est la passe. Quelle est la fonction du passeur dans le dispositif ? Selon la conception universitaire du dispositif, le rôle des passeurs tend à se réduire à celui de rapporteurs. Des passants de l'École freudienne de Paris, ayant ou pas été nommés A.E., ont pu dire que les retours qu'ils ont eu du jury sur leur passe manifestaient les nombreuses erreurs commises par les passeurs dans leur rapport ; certains en concluent qu'ils auraient eux-mêmes mieux soutenu leur passe s'ils s'étaient directement adressés au jury. Lacan a toujours affirmé la nécessité des passeurs. Il noue cette nécessité à l'oubli de l'acte qui frappe les analystes dans l'après-coup de leur passage : les passeurs seraient nécessaires pour que les analystes du jury ou du cartel puissent reconnaître l'agent de l'acte

¹³ Cf. A.-M. Braud, « La formation de "quelques autres" : une version d'école », *Carnets de l'EPSF* n° 44, 2003.

du passant. Comment donc les passeurs interviennent-ils dans cette affaire et quel ordre de nécessité présentent-ils ?

Prenant appui sur des fragments cliniques tirés de l'expérience de cartels et sur le travail du Collège, je vais présenter une des lectures que nous pouvons faire du parcours, du tracé effectué dans et par le dispositif. Cette lecture n'est qu'une première approche, une esquisse destinée à montrer comment le dispositif peut se concevoir comme un tracé de l'acte psychanalytique instituant de l'analyste.

Le passant tente de lever quelque peu l'ombre épaisse qui couvre le raccord entre la position analysante et l'analyste. Il va tenter d'entamer l'opacité de ce raccord en témoignant de sa propre passe. Lacan désigne cette tentative du passant en disant que celui-ci se risque « à témoigner au mieux de la vérité menteuse¹⁴ ». Témoigner de sa passe, c'est tenter de serrer au plus près ce qui est en cause dans ce passage, ce qui est en cause dans ce qui le pousse à en témoigner : cela conduit le passant à se risquer sur ce fil du rasoir où la vérité se barre, à tenter de mordre sur l'impossible jonction entre vérité et savoir. Le passant porte son témoignage aussi loin, il serre la chose d'aussi près qu'il peut le risquer.

Le passeur accompagne le passant dans son parcours. Mais c'est seulement quand le passant a bouclé sa passe que le passeur prend le relais. Le relais de quoi ? Qu'est-ce qui passe entre le passant et le passeur ? Je dirai que le témoignage du passant a serré, découpé ce qui était en cause dans sa passe, dans son désir d'en témoigner, un bout de réel qui a pris existence de ce bouclage. C'est ce bout de réel, découpé par la vérité menteuse et transmis par le passant, que le passeur doit faire passer au cartel.

Le passeur doit témoigner auprès du cartel de la passe du passant. Il ne va évidemment pas répéter le parcours, le tracé du passant. Le bout de réel dont il a la charge, ce réel, cause de la passe du passant, il va le serrer d'un autre bord pour tenter de le transmettre au cartel. Le passeur est pris dans les effets d'après-coup du bouclage. C'est à partir de ces effets qu'il va témoigner de ce qu'il a entendu du passant. C'est à partir de ces effets qu'il construit, si je puis dire, son témoignage, qu'il accomplit son propre serrage du bout de réel que lui a passé le passant. Je dirai que pour des raisons qui tiennent à sa position, au point où il est dans sa propre analyse, le passeur est spécialement sensible aux effets produits par ce réel¹⁵. Ce point d'où et dont il témoigne, là où il est aux prises avec ces effets, je le désignerai comme un « point de jouissance », un « point de j'ouis sens », un point de j'ouissance, avec l'équivoque que ce « point de » comporte.

¹⁴ J. Lacan « Préface à l'édition anglaise du *Séminaire XI* », *Autres écrits*, *op. cit.*, p. 573.

¹⁵ Sur ce point, cf. G. Lérès « Mi-passe et quart de tour », *Carnets de l'EPSF* n° 47, novembre-décembre 2003 et F. Samson « Du fantasme à la pulsion vers un lien d'école », *Essaim* n° 12, *Formes de subjectivité dans les liens sociaux*, Érès, printemps 2004.

Je voudrais évoquer ici un fragment clinique qui se répète suffisamment pour qu'on le considère comme structural : dans l'après-coup de leur témoignage devant le cartel, parfois plusieurs mois après, des passeurs disent qu'ils restent encombrés par quelque chose ; ils ont le sentiment que dans leur rencontre avec le cartel, quelque chose a raté, qu'ils ont par quelque côté raté leur témoignage. Je dirai que ce sentiment de ratage, qui leur revient de leur témoignage et qu'ils prennent à leur compte est un effet du bout de réel bordé par ces points de j'ouissance. Le ratage, c'est précisément ce qui distingue l'acte du faire ou de l'agir : l'acte « ne réussit jamais si bien qu'à rater, ce qui n'implique pas que le ratage soit son équivalent, autrement dit puisse être tenu pour réussite¹⁶ ». Dans l'acte, le sujet n'y est pas, il rate l'instant d'y passer, ce qui n'implique pas que tout ratage réussisse à l'acte : il y a des actes manqués. J'avancerai que le passeur témoignant des points de j'ouissance de la passe du passant témoigne du raté de l'acte du passant.

Qu'en est-il du cartel ? Son propre parcours commence quand il a entendu les deux passeurs. Le cartel a affaire à un texte, au texte qui se tisse de la mise en tension des deux témoignages, au texte de l'entre-deux en quelque sorte. Le bout de réel passé par le témoignage de chaque passeur et qui insiste dans ce texte, le cartel tente de le border par un travail de chiffrage de ce texte.

Lorsqu'il entend le premier passeur, le cartel est souvent saisi par la manière dont le passant d'abord, mais aussi le passeur, se sont engagés dans l'affaire, par les risques qu'ils ont pris ; cela met le cartel face à sa propre responsabilité, cela le pousse à s'engager lui aussi, à s'y risquer. Quand il entend le second passeur, il est, en plus, frappé par les discordances, les écarts, les contradictions entre les deux témoignages. Cela porte sur des éléments précis : des dates, des noms propres, des événements de la vie du passant, des interventions de l'analyste du passant pendant la cure, des textes de rêves que le passant a faits pendant sa cure ou pendant sa passe, etc. Souvent aussi, les passeurs racontent des choses qui leur sont arrivées pendant la passe du passant ou dans le moment qui précède leur rencontre avec le cartel : des rêves, des actes manqués, des rencontres bizarres, voire surréalistes, etc. Tout cela forme un texte disparate, énigmatique que le cartel va tenter de déchiffrer.

Souvent, le premier sentiment que les membres du cartel ont, devant ce texte, c'est que ça a raté, que « c'est pas ça ». Ce sentiment de prime abord a peut-être la même cause que le sentiment de ratage que peuvent avoir les passeurs ; peut-être est-il lié au fait que l'agent de l'acte du passant ne peut se reconnaître à ce moment du tracé de l'acte. Qu'est-ce qui fait que le cartel ne s'en tient pas à ce sentiment pour donner sa réponse ? Je dirai que c'est le texte lui-même qui le saisit, l'accroche, le pousse à s'y coller. Commence alors un temps du travail au cours duquel la réponse que le cartel doit donner devient

¹⁶ J. Lacan, « Discours à l'École freudienne de Paris », *op. cit.*

secondaire, elle n'est pas complètement absente de ses préoccupations, mais elle est reléguée à l'arrière-plan. C'est une expérience inédite où cinq analystes sont ensemble confrontés à un même matériel clinique brut : ils ont ensemble entendu le témoignage de chaque passeur, et ils vont ensemble se livrer à un travail de déchiffrage qui pour chacun réinterroge son rapport singulier à la psychanalyse. Dans ce travail de déchiffrage, ils prennent le texte par un bout, puis par un autre ; l'un d'eux revient sur quelque chose qui avait été négligé, et un détail prend alors une valeur particulière qui amène le cartel à faire un autre tour du texte, etc. Tant que le texte ne le lâche pas, le cartel y revient, séance après séance. Ce temps de travail n'est pas sans effets sur chacun des membres du cartel : cela ramène des pans entiers de l'analyse personnelle, ça produit des effets bizarres. Par exemple, après une séance de travail, alors que la réponse n'est pas encore tombée, il arrive que, encore pris par le texte, certains se perdent sur le chemin du retour et se retrouvent à l'autre bout de Paris ; tel autre ne trouve plus sa voiture ou ses clefs ; d'autres font des rencontres saugrenues, etc. Et puis il y a des rêves, des actes manqués, des oublis, des effets divers sur le corps... L'inconscient propre est sollicité par le texte, il est partie prenante du travail qui s'en produit. Nous sommes bien loin d'un groupe de sages qui rendrait son jugement à partir de critères plus ou moins bien établis !

Il peut arriver qu'après un certain nombre de séances, après un certain nombre de tours, le texte leur tombe littéralement des mains, quelque chose lâche, le texte ne les travaille plus ; ce qui est en reste de toutes ces lectures ne les sollicite plus, ne leur cause plus.

Mais il arrive aussi que son travail de chiffage du texte conduise le cartel à un point où brusquement quelque chose perce l'écran¹⁷ : une réflexion, une question, une remarque anodine produit brusquement un effet de bascule, de retournement proche de l'effet d'un trait d'esprit qui vient clore une histoire. Quelque chose se passe qui rend caduques toutes ces lectures, toutes ces élaborations de savoir, une sorte d'effet boomerang qui laisse le cartel dans un état de dé-saisissement et d'enthousiasme. Le bout de réel auquel le témoignage du passant a donné existence, ce bout de réel transmis par les passeurs et qui a causé le travail du cartel donne lieu, tout à coup, à une étrange reconnaissance imposant la nomination¹⁸.

Si nous reprenons l'idée que le dispositif doit se concevoir comme un tracé complet de l'acte, j'avancerai dans une première approche que ce tracé fait trois boucles qui forment les trois bords d'un bout de réel qui ek-siste à la vérité menteuse, au point de j'ouissance et au chiffage. Il s'avère, dans un certain nombre de cas, que l'objet de la psychanalyse a bien été la cause, l'agent de ce tracé. La nomination A.E. qui se produit alors est nomination de ce réel auquel

¹⁷ Cf. E. Lehman, « D'une expérience du Collège de la passe », *Carnets de l'EPSF* n° 49, 2004.

¹⁸ Sur ce point, lire A. Tardits, « "Se reconnaître" dans la passe », *Carnets de l'EPSF* n° 12, 1996.

le témoignage du passant a donné existence et qui, passé aux passeurs puis au cartel, a causé la nomination. Elle signifie qu'il y a eu de l'analyste et qu'il y a eu de l'école.

L'acte se distingue de l'acte manqué et du passage à l'acte par les effets de subversion qu'il produit. Lacan présente l'acte comme une coupure qui transforme topologiquement la surface où elle s'inscrit. C'est cette transformation structurale qui se produit dans l'acte effectuant le pas de la position analysante à l'analyste. L'effectuation de l'acte dans et par le dispositif subvertit les sujets qui y sont engagés, elle a des effets de formation. C'est ce qui donne sa valeur particulière au dispositif de passe dans une école.